



Le Directeur Général
N.I.F. A0707219F

DA69

DIFFUSION :

- DGA (TOUS)
- DIRECTEURS CENTRAUX (TOUS)
- DGE
- DIRECTEURS URBAIN ET PROVINCIAUX (TOUS)
- AFFICHAGE

NOTE DE SERVICE N° 01/...../DGI/DG/DLEG/BU/MC/KL/2017

CONCERNE : Mise en service du modèle de déclaration de la quotité trimestrielle de l'impôt professionnel sur les rémunérations du personnel domestique et des salariés relevant des Micro-Entreprises

Les Services voudront bien trouver, en annexe, pour information, utilisation et large diffusion, le modèle de déclaration renseigné en concerne, mis en service en exécution de l'article 2 de l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2017/020 du 12 août 2017 fixant les taux forfaitaires de l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) versées au personnel domestique et aux salariés relevant des Micro-Entreprises.

Il est rappelé que cette déclaration vise les rémunérations versées à ces catégories des salariés pour chaque période de trois mois (trimestre) de l'année. Elle doit être souscrite au plus tard le 15 du mois qui suit la fin de chaque trimestre. Ainsi, pour le troisième trimestre de l'année en cours, qui est la première période concernée pour le paiement de cet IPR, cette déclaration doit être souscrite au plus tard le 15 octobre de cette année.

Ce modèle de déclaration peut être obtenu directement auprès des Centres d'Impôts Synthétiques ou être téléchargé à partir du site web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : « www.dgi.gouv.cd ».

Le Directeur des Etudes, Statistiques et Communication ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont instruits de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer une large diffusion de la présente auprès de leurs Services respectifs et des contribuables concernés.

Fait à Kinshasa, le

04 OCT 2017

SELE YALAGHULI



SERVICE (1)..... Numéro de dépôt

**DECLARATION DE LA QUOTITE TRIMESTRIELLE DE L'IMPOT PROFESSIONNEL SUR LES
REMUNERATIONS DU PERSONNEL DOMESTIQUE ET DES SALARIES DES MICRO-ENTREPRISES**

Année :

Période (2) : 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre 3^{ème} trimestre 4^{ème} trimestre

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou dénomination :	NUMERO IMPOT	
Sigle :	N° Téléphone :	
Adresse physique :	Adresse e-mail :	

II. CALCUL DE L'IMPOT (4)

Catégories	Nombre d'employés (a)	Taux forfaitaires (b)	Taux de conversion en FC (c)	Montant IPR forfaitaire à payer en FC
Salariés domestiques		6 USD		(d)
Salariés Micro-Entreprises		9 USD		(e)
Montant total à payer				(f)

$$(d) = (a) \times (b) \times (c)$$

$$(e) = (a) \times (b) \times (c)$$

$$(f) = (d) + (e)$$

III. MODE DE PAIEMENT (5)

Espèces	Chèque certifié	Virement
MONTANT PAYE		
Fait à le/.....		
Nom et qualité du signataire		signature

IV. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° de la Quittance	Date de la Quittance	Cachet de l'Administration

NOTICE

- Lire attentivement les précisions ci-dessous avant de remplir la déclaration. En cas d'hésitation, se référer au service de la DGI du lieu de souscription.
- Remplir correctement en majuscule toutes les cases
- En cas de rature ou de surcharge, la déclaration ne sera pas acceptée.

- (1) Mettre le Service gestionnaire (Service où la déclaration est déposée)
- (2) Cocher la case de la période (trimestre) pour laquelle le paiement de l'impôt est effectué
- (3) **Identification du contribuable :**

- Nom ou dénomination : inscrire votre nom ou la dénomination de votre entreprise dans cette case ;
- Numéro Impôt : indiquer votre Numéro Impôt ou celui de l'entreprise à raison d'un caractère par case ;
- Sigle : inscrire dans la case le sigle de l'entreprise renseignée ;
- Adresse physique : indiquer clairement :
 - en milieu urbain : le numéro, la rue ou l'avenue, le quartier, la commune, la ville et la province de votre résidence ou du siège de l'entreprise ;
 - en milieu rural : le numéro, la rue ou l'avenue, le village, le regroupement, le secteur ou la chefferie, le territoire et la province ;
- Numéro téléphone : indiquer votre numéro de téléphone ou celui de l'entreprise ;
- Adresse e-mail : indiquer votre adresse électronique ou celle de l'entreprise.

(4) Calcul de l'impôt

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • Nombre d'employés | : indiquer dans chacune des cases le nombre total d'employés correspondant à la catégorie salariale de la ligne ; |
| • Taux forfaitaire | : c'est le montant déjà indiqué, en dollar américain, de la quotité trimestrielle à payer par employé suivant la catégorie de la ligne ; |
| • Taux de conversion | : c'est le montant en Franc congolais équivalant à 1 USD selon la parité du jour ; |
| • Montant IPR forfaitaire à payer | : indiquer dans chacune des cases le montant total en Franc congolais de l'impôt professionnel sur les rémunérations dû pour la catégorie salariale de la ligne ; |
| • Montant total à payer | : indiquer dans la case le montant de la sommation des impôts de la dernière colonne. |

(5) Mode de paiement

- Mettre une croix dans la case à côté du mode de paiement utilisé et compléter le montant payé dans la case correspondante ;
- Mettre impérativement le sceau de l'entreprise ainsi que le nom, la qualité et la signature du responsable.

(6) Réservé à l'Administration

Ne rien inscrire dans les cases réservées à l'Administration.